

# Impôt sur le revenu 2022 : 44,7 % des foyers redevables



© 2024 Les Echos Publishing

La Direction générale des finances publiques a publié ses statistiques concernant l'impôt 2023 sur les revenus perçus en 2022. Il en ressort que 40,7 millions de foyers fiscaux ont souscrit une déclaration en 2023, pour un montant total de revenus déclarés de 1 389 Md€ (+5,1 % par rapport à 2021). 18,2 millions d'entre eux seulement ont acquitté un impôt (-0,4 %), pour un montant total de 82,1 Md€ (+1,5 %). La faible augmentation de l'impôt étant due, en partie, à l'indexation du barème sur l'inflation.

Le montant moyen de l'impôt s'est élevé à 4 663 €, les 10 % des foyers fiscaux les plus aisés ayant été redevables, en moyenne, d'un impôt sur le revenu de 15 310 €, soit 15 % de leur revenu fiscal de référence (RFR). Ainsi, ils ont contribué à hauteur de 76 % du total de l'impôt sur le revenu.

**À noter :** en 2022, la moitié des foyers ont eu un RFR par part fiscale inférieur à 15 313 €.

## Du côté des avantages fiscaux

Plus de 12 millions de foyers fiscaux ont bénéficié d'une réduction ou d'un crédit d'impôt en 2022, soit près de 3 foyers sur 10, faisant ainsi baisser leur impôt de 1 388 € en moyenne. Le montant total de ces avantages fiscaux a atteint 16,7 Md€ (+6,4 %).

Parmi les crédits d'impôt, celui octroyé pour l'emploi d'un salarié à domicile est arrivé en tête, s'élevant à 5,6 Md€ pour 4,6 millions de foyers bénéficiaires, suivi du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants hors du domicile qui a représenté 1,6 Md€ pour 1,9 million de bénéficiaires.

Quant aux réductions d'impôt, les principales ont concerné l'imposition des revenus de source étrangère (2,6 Md€ pour 400 000 bénéficiaires) et les dons aux associations et aux personnes en difficulté (1,8 Md€ pour 5,2 millions de bénéficiaires).

**Précision** : certains foyers ont pu bénéficier simultanément de plusieurs crédits et réductions d'impôt.

© 2024 Les Echos Publishing